



REGLEMENT

DU CHAMPIONNAT DE GROUPES FAC A GENOU

Edition 2016

Doc.-N° FG10.01

Vu l'article 22 de ses statuts, la Fédération Jurassienne de Tir (FJT) édicte le règlement suivant concernant le championnat de groupes à genou FAC (CGGFAC)

1. EXECUTION

Un championnat de groupes Fusil à Air Comprimé (FAC), réservé uniquement aux sections membres de la FJT est organisé chaque saison de tir AC. Il débute le 1^{er} octobre de chaque année. L'exécution incombe au chef 10 m de la FJT.

2. PARTICIPATION

2.1 Chaque section pratiquant le tir AC et affiliée à la FJT peut participer avec un nombre illimité de groupes formés de tireurs licenciés.

2.2 Un groupe est formé de 3 tireurs de la même section licenciés à la Carabine 10 m, membre A appartenant à la même société. Les membres multiples ont le droit de participer en tant que membres actifs B, pour autant que leur société de base ne participe pas.

2.3 Les groupes peuvent être modifiés pour chaque tour.

2.4 Durant la saison de compétition, le passage d'un tireur d'une société dans un groupe d'une autre société est interdit, même en cas de changement de domicile.

3. PLACE DE TIR

Les groupes sont libres de choisir la place de tir de leur choix, à condition qu'elle soit homologuée par le représentant de l'USS Assurances et annoncée à la FJT.

4. DEROULEMENT DU TIR

4.1 Trois tours de qualification sont à tirer. Les échéances sont communiquées par le chef 10 m de la FJT.

4.2 Une finale est organisée pour les douze premiers groupes classés. Cette finale désigne le champion de groupes à genou FAC de la FJT.

5. TOURS DE QUALIFICATION

5.1 PROGRAMME DE TIR

| | |
|-----------------------|---|
| Distance : | 10 mètres |
| Cibles : | Cible officielle de la FST 10 m A 10 (les cibles carton ou étiquettes sont remises par la FJT) |
| Nombre de coups : | 40 coups par tireur 4 passes de 10 coups 1 coup par visuel |
| Temps à disposition : | 1h15 min par tireur |
| Position : | A genou |

5.2 CLASSIFICATION DES RESULTATS

La somme des trois résultats individuels donne le résultat du groupe pour chaque tour.

En cas d'égalité le classement est déterminé par :

- le total de la 4^{ème} passe des 3 tireurs du groupe ;
- puis le total de la 3^{ème} passe des 3 tireurs du groupe ;
- puis le total de la 2^{ème} passe des 3 tireurs du groupe ;
- puis le total de la 1^{ère} passe des 3 tireurs du groupe. Le total des trois tours additionnés détermine les groupes sélectionnés pour la finale cantonale. En cas d'égalité le total obtenu par le groupe lors du troisième tour, puis le total obtenu par le groupe lors du deuxième tour, etc. est déterminant.

5.3 PUBLICATION DES RESULTATS

Les classements sont publiés au terme de chaque tour sur le site internet de la FJT et transmis par mail aux chefs de tir des sections.

Pour le reste, les règles ISSF sont applicables.

6. FINALE CANTONALE

6.1 PROGRAMME DE TIR

| | |
|---------------------------|---|
| Distance : | 10 mètres |
| Cibles : | Cible officielle de la FST 10 m A 10 |
| Nombre de coups : | 40 coups par tireur 4 passes de 10 coups 1 coup par visuel. |
| Temps à disposition : | 1h15 min par tireur. |
| Position : | A genou. |
| Distribution des cibles : | La distribution des cibles est fixée par le chef 10 m. L'ordre des tireurs est fixé par le chef de groupe. |

Pour le reste, les règles ISSF sont applicables.

6.2 CLASSEMENT DE LA FINALE

Le classement final est déterminé par :

- Le total des 3 tireurs du groupe lors de la finale uniquement ;
- en cas d'égalité, le total de la 4^{ème} passe des 3 tireurs du groupe ;
- puis le total de la 3^{ème} passe des 3 tireurs du groupe ;
- puis le total de la 2^{ème} passe des 3 tireurs du groupe ;
- puis le total de la 1^{ère} passe des 3 tireurs du groupe.

7. DISTINCTION

Les trois premiers groupes, reçoivent chacun une médaille par tireur (or – argent – bronze).

8. FINANCE

La finance pour les tours de qualification et la finale cantonale est fixé dans le règlement financier de la Fédération Jurassienne de Tir (voir site internet pour la version actuelle).

10. VALIDITE

Le présent règlement a été approuvé par le Comité de la FJT le 3 octobre 2016 et entre en vigueur immédiatement.

Fédération Jurassienne de Tir

Le Président



Yannick Vernier

La cheffe 10 m



Tamara Keller